

CONSEIL MUNICIPAL du 27 juillet 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le lundi 27 juillet 2020 à 18h30, en séance publique, sous la présidence de Denis MERVILLE, Maire, Conseiller Départemental.

** Etaient présents : Monsieur Christian LECLERC, Madame Isabelle GOURVIL, Mesdames Marie-Claire BARREE, Sophie PESQUET, Julie BOUTRY, Monsieur Stéphane DUVAL, Madame Valérie DUBOS, Messieurs Pierre CHAIX et Laurent COMMARE, Messieurs Philippe BANVILLE et Frédéric PETIGNY.*

Formant la majorité des membres en exercice.

** Absents excusés : Monsieur Gérard JOURNO (pouvoir à M. BANVILLE), Monsieur Sébastien CANU (excusé) et Madame Clarence LEGALLAIS (pouvoir à M. MERVILLE).*

Madame Isabelle GOURVIL a été élue Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

I. INFORMATIONS COMMUNICATIONS

- Médillés du travail : félicitations adressées aux 3 récipiendaires. Une cérémonie de remise sera organisée quand les conditions sanitaires le permettront.
- Fermeture de la RD 31 / circulation des poids-lourds dans le village : depuis le retrait d'un panneau de déviation installé à tort, plus aucun problème de ce type. Malgré la demande de réouverture de plusieurs élus, la RD 31 reste fermée le week-end le temps des travaux.
- Fournitures scolaires : distribution organisée fin août en Mairie. Répartition à faire courant août.
- Info DRFIP : possibilité de régler les produits locaux inférieurs à 300€ en bureaux de tabac agréés.
- Extension du réseau LiA à partir du 31 août prochain : nouvelles lignes de bus mises en place pour permettre aux habitants de la Communauté urbaine de se déplacer sur tout le territoire. Communication en cours. Problème soulevé : le départ de Sainneville se fait trop tard le matin (7h15) et ne permet pas aux jeunes de prendre une correspondance vers les lycées havrais. A signaler à la CU.
- Mon panier76 : opération lancée par le Département. Un site internet permet d'identifier les producteurs locaux du Département. A diffuser largement notamment aux agriculteurs de la commune qui souhaiteraient adhérer à ce dispositif.
- Lutte contre les rongeurs : pouvoir en matière d'hygiène transféré à la CU. Produits de dératisation disponibles en Mairie sur demande (registre à tenir).

EXONERATION DE LOYERS SUITE TRAVAUX – ORTHOPHONISTE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à Mme SIEURIN une exonération de loyers correspondant à 4 mois en compensation des travaux réalisés et du temps passé.

RAPPORTS D'ACTIVITES DIVERS

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les rapports annuels 2019 de Seine-Maritime Numérique qui regroupe le Département et l'ensemble des intercommunalités de la Seine-Maritime pour la desserte en très haute débit du Département, de VEOLIA pour l'assainissement, de ATMO Normandie qui mesure la qualité de l'air sur l'ensemble de la Normandie, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui donne un état des lieux du bassin Seine-Normandie. Il en est pris acte par les Conseillers Municipaux, qui peuvent en prendre connaissance en Mairie.

II. AFFAIRES EN COURS

- Actes : des renseignements seront pris pour la mise en place du protocole @ctes (dématérialisation du contrôle de légalité).

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Comme à chaque nouvelle mandature, chaque conseil municipal dresse une liste de 24 contribuables appelés à constituer la Commission Communale des Impôts Directs. Seuls 12 seront retenus (6 titulaires et 6 suppléants). M. le Maire est président d'office.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – RENOUELEMENT

Sur demande de la Communauté Urbaine, 2 commissaires (un titulaire et un suppléant) sont proposés pour siéger à la commission intercommunale des impôts directs.

EVOLUTION DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE EN ELECTRICITE ET EN GAZ NATUREL – BASCULE DES DERNIERS POINTS DE LIVRAISON

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution prochaine des tarifs réglementés de vente (TRV) en gaz naturel et en électricité par application de la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. Afin de maîtriser au mieux ces évolutions, le SDE76 propose d'accompagner les collectivités qui le souhaitent. Pour notre commune, 5 points de livraison d'éclairage public sont concernés.

Ainsi, au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition du SDE76 pour basculer les points de livraison dont les contrats sont aux tarifs réglementés de vente vers le marché en cours d'exécution dont la commune bénéficie déjà pour d'autres points de livraison, dans les limites contractuelles du volume global de l'ensemble des membres.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC GIRATOIRE RD31/234 – CARREFOUR DE SAINNEVILLE – CONVENTION commune/Département/SDE76

M. le Maire présente l'opération d'aménagement du carrefour sur la RD31/234 mettant en leds les points d'éclairage public du giratoire, coordonnée par le Département. Le SDE76 réalisera les travaux d'éclairage public. Les modalités financières, les principes de remise des ouvrages réalisés et leur gestion ultérieure sont fixés par convention.

Adopté à l'unanimité.

III. TRAVAUX EN COURS

- Poste RTE : visite des travaux en cours. Problème de la déviation mise en place à nouveau évoquée (fermeture RD31 prévue jusqu'au 31/08/2020).
- Lotissement BAUDU : point sur l'avancement du chantier. Remarque à faire en prochaine réunion de chantier concernant le balisage de la zone des travaux car utilisée en aire de jeux.
- Aide de jeux : commission de mise au point à organiser fin août.
- Bibliothèque : modernisation – informatisation en cours.
- Saison culturelle 2020 : vendredi 14 août 2020 / concert au citystade.
- Correspondant RGPD : Pierre CHAIX
- Porte ancienne Mairie : déclaration préalable déposée pour remplacement par porte en PVC blanc avec ouverture en demi-lune.
- Point COVID :
 - Salle des fêtes : mesures non assouplies malgré sortie de l'état d'urgence. Salles communales maintenues fermées jusqu'à nouvel ordre.

- Ecole : anticiper la rentrée au mieux.

CREATION DE POSTE – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la création de poste saisonnier en espaces verts, il est nécessaire de prévoir des travaux d'entretien des bâtiments et espaces communaux. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

A l'unanimité, création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des bâtiments et espaces communaux suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une durée de 2 mois soit jusqu'au 31 octobre 2020.

CREATION DE POSTE – ATSEM - CDI

A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ainsi, à l'unanimité, recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps non complet à raison de 28.35/35^{ème}, quotité de travail annualisée, pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} septembre 2020.

Après lecture de quelques remerciements, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se sépare à 21h55.